

CETTE PROMOTION EST DESTINÉE UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC. NE PARTICIPEZ PAS À CETTE PROMOTION SI VOUS N'ÊTES PAS UN RÉSIDENT LÉGAL DU QUÉBEC ET SI VOUS N'AVEZ PAS ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS LA PROVINCE.



CONCOURS « Gagnez une métamorphose de votre cuisine » DE NHANCE QUÉBEC RÈGLEMENTS OFFICIELS

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'ACCROÎT PAS LES CHANCES DE GAGNER.

1) **Durée du concours** : Le concours « Gagnez une métamorphose de votre cuisine » de NHance Québec (le « **Concours** ») débute à 00h00m01s, heure du Québec (“**QC**”) le 20 Septembre 2021 et se termine à 23h59m59s, QC le 22 Octobre 2021 (la « **Période du Concours** »).

2) **Éligibilité** : Ce Concours est ouvert seulement aux résidents légaux du Québec, ayant résidence à Montréal ou dans la ville de Québec et ayant atteint l'âge légal de la majorité dans la province au moment de leur participation. Le Concours est nul à l'extérieur du Québec et toute autre région en cas d'interdiction ou de restriction. Les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de NHance Québec de sa société mère, de toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci (les « **Entités du Concours** ») ainsi que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère, conjoint légal ou de fait, nonobstant leur lieu de résidence) des personnes susmentionnées ou les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté) ne sont pas éligibles à participer ou à gagner. L'inscription à ce Concours constitue l'acceptation inconditionnelle du participant de ces Règlements Officiels et l'acceptation des décisions du Commanditaire, qui sont finales à tous les égards.

3) **Comment Participer** : Vous pouvez participer au Concours en visitant <https://nhancequebec.ca/concours-nhance-quebec> en et complétant le formulaire d'inscription et en le soumettant en ligne sur ce site. Les soumissions doivent contenir toutes les informations requises et se conformer à tous les règlements du concours. Des soumissions incomplètes, illisibles ou tardives seront nulles. Le Commanditaire se réserve le droit de rejeter des soumissions si le Commanditaire détermine que le participant ne s'est pas conformé à ces Règlements Officiels. Aucun achat n'est nécessaire pour participer au Concours.

Voici les règles qui s'appliqueront pour que le participant soit admissible :

1. Doit être résident du grand Montréal ou de la ville de Québec
2. Doit posséder la propriété (les propriétés locatives ne seront pas admissibles)
3. Doit vivre dans cette propriété
4. Doit avoir une cuisine entre 10 et 25 ans

5. Doit comprendre que le travail de finition applicable est uniquement pour la mise à jour du changement de couleur. Les rénovations et les réparations ne seront pas incluses.
6. Le remplacement de toute partie de la cuisine, des planchers, des placards, des meubles et des portes n'est pas inclus.
7. Les cuisines dépassant 40 ouvertures seront admissibles au prix, mais si la valeur est supérieure à 6 000\$ (CAD), la différence devra être payée par le gagnant.
8. Les cuisines avec revêtement thermoplastique ne seront pas incluses pour les prix.
9. Une réduction de 10 pour cent sera applicable à tous les travaux réservés en postulant via le concours. Les travaux doivent être réservés avant le 31 décembre 2021.
10. Une remise de 10 % s'appliquera à toutes les tailles de cuisine pour les travaux de changement de couleur ou de finition s'ils sont réservés dans les délais spécifiés.

4) Tirage; Chances de Gagner; Réclamation des Prix: Le 31 Octobre 2021 à 12h00m00s QC au siège social du Commanditaire, le Commanditaire complétera un tirage au sort parmi toutes les inscriptions éligibles reçues conformément à ces Règlements Officiels pendant la Période du Concours. Un gagnant potentiel sera choisi. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations reçues pendant la Période du Concours. Le gagnant potentiel sera informé par courriel en utilisant l'information fournie sur le formulaire d'inscription. Le participant a la responsabilité de garder son adresse courriel à jour. Le Commanditaire n'est pas responsable en cas d'erreurs d'inscription, de filtrage actif ou passif ou d'espace insuffisant dans la boîte de réception courriel du gagnant potentiel qui empêche la réception de tout message du Commanditaire. Si le gagnant potentiel ne répond pas au courriel du Commanditaire dans l'espace de trois (3) jours ouvrables pour indiquer son intention d'accepter le prix conformément aux Règlements Officiels, l'inscription sera exclue et le gagnant potentiel sera réputé avoir renoncé au prix et un gagnant alternatif sera choisi par le Commanditaire dans un tirage à sort de toutes les inscriptions éligibles restantes. L'octroi du prix est assujéti à la satisfaction à toutes les conditions de ces Règlements Officiels. Le gagnant choisi doit fournir un Affidavit d'éligibilité, une Exonération de responsabilité et Communiqué de publicité ainsi que tout autre document que le Commanditaire estime nécessaire afin de recevoir le prix. Le gagnant choisi doit compléter et retourner l'Affidavit d'admissibilité, Exonération de responsabilité et Communiqué de publicité dans un délai de quatorze (14) jours de la date d'envoi par le Commanditaire des documents au gagnant choisi. Dans l'éventualité où (i) le gagnant choisi ne peut pas être contacté, (ii) le gagnant choisi ne se conforme pas aux exigences pour l'octroi du prix dans les délais prescrits, (iii) le gagnant choisi est considéré inéligible à participer ou à gagner le Concours, ou (iv) le gagnant choisi ne se conforme pas aux Règlements Officiels, le gagnant choisi sera disqualifié et un gagnant alternatif sera choisi, à la discrétion du Commanditaire, dans un tirage à sort de tous les inscriptions éligibles restantes. La sélection du gagnant est sous la supervision de Commanditaire, dont les décisions sont finales à tous les égards.

5) Prix, Valeur Approximative au Détail: (1) **Grand Prix:** Un (1) Grand Prix est disponible à gagner. Le Grand Prix est constitué d'un travail de changement de couleur de finition pour une cuisine. La valeur approximative au détail du Grand Prix est de 6 000\$ (CAD). (2) **Rabais sur réservation de rénovations:** Tous les candidats qui choisiront de réaliser leurs projets de cuisine réels - obtiendront un coupon de réduction de 10% en postulant via le concours. Les rénovations doivent être réservés avant le 31 décembre 2021.

Chacun des éléments du Grand Prix est octroyé « tel quel » et le gagnant accepte que les Entités du Concours ne soient aucunement responsables et ne donnent aucune garantie ou représentation que ce soit, explicite ou implicite, dans les faits ou en droit, relativement au prix ou concernant l'utilisation, la valeur ou la jouissance du Grand Prix ou de toute portion de celui-ci. Les taxes, les frais d'inspection et les frais de service supplémentaires ou frais additionnels pour l'utilisation du prix, le cas échéant, sont à la charge du gagnant. Aucun transfert, échange en espèces, remboursement ou remplacement du prix n'est permis, sauf que le Commanditaire se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure à sa discrétion entière. Lorsqu'exigé par le droit applicable, le Commanditaire signalera le nom du gagnant et la valeur du prix à l'autorité fiscale ou réglementaire compétente.

6) Général: En participant dans ce Concours, chaque participant accepte d'être lié par ces Règlements Officiels. L'administration du Concours et la vérification du gagnant seront supervisées par le Commanditaire, dont les décisions sont finales à tous les égards. Les participants renoncent le droit de contester n'importe quelle décision du Commanditaire concernant tout aspect du Concours, l'interprétation des Règlements Officiels ou la détermination de la qualification des inscriptions. Les Entités du Concours ne seront pas responsables de tout délai de courrier, courriel ou d'ordinateur, mauvais fonctionnement, interruption ou indisponibilité quel qu'en soit la cause, incluant un problème technique, matériel, logiciel, téléphone, Internet, problèmes de réseaux ou contamination de virus. Les Entités du Concours ne sont pas responsables des erreurs ou omissions techniques, picturales, typographiques ou éditoriales dans tout matériel de marketing ou dans les présents Règlements Officiels. Les Entités du Concours ne sont pas responsables de tout autre retard, défaillance ou mauvais fonctionnement en rapport avec l'administration du Concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs des Entités du Concours et de leurs représentants qui entrent des informations incorrectes dans l'un des systèmes du Commanditaire. Les Entités du Concours ne sont pas responsables des retards ou des perturbations causées par des tiers ou par des cas de force majeure. Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin au Concours si, de l'avis du Commanditaire, l'intégrité du Concours a été, ou pourrait être, menacée ou que le Concours ne peut pas se dérouler comme prévu ou équitablement. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier toute participation au Concours si, selon le seul jugement du Commanditaire, le participant ne s'est pas conformé aux présents Règlements Officiels.

7) Exonération de responsabilité : Certaines juridictions n'autorisent pas la limitation ou l'exclusion de responsabilité, de sorte que certaines des dispositions ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer à vous. En s'inscrivant à ce concours, chaque participant libère, décharge et dégage explicitement de toute responsabilité les Entités du Concours, leurs employés, agents, actionnaires, membres, successeurs et ayants droit, individuellement et collectivement, de toute responsabilité, actions, causes d'action, réclamations, demandes, coûts, frais, charges et dommages de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, les réclamations, coûts, pertes, dépenses ou dommages liés à des blessures corporelles, décès, dommages ou destruction de biens, droits à la publicité ou à la vie privée, diffamation et propriété intellectuelle) découlant de ou liés à la participation au concours, à l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix, ou à la participation à toute activité liée à la promotion, que ce soit en vertu d'une réclamation ou d'une théorie de contrat, de responsabilité délictuelle (y compris la négligence du Commanditaire), d'une garantie ou de toute autre théorie ou cause d'action. Le gagnant renonce au droit de (1) faire valoir comme coût pour gagner le prix tout coût de vérification et de rachat ou de déplacement pour obtenir ledit prix, et (2) de réclamer tout dommage, toute dépense, tout coût ou toute responsabilité (y compris les frais juridiques et les honoraires et coûts d'experts) qui pourraient découler du rachat ou de la tentative d'obtention ou de l'utilisation dudit prix, y compris le déplacement. Le gagnant est seul responsable de toutes les taxes et doit indemniser le Commanditaire pour toute pénalité ou

évaluation découlant de l'attribution du prix. L'exonération de responsabilité énoncée ci-dessus est destinée à être aussi large que la loi le permet.

8) Droit Applicable : Le Concours est régi par (i) les lois de la province de Québec et les lois du Canada qui y sont applicables à l'égard des résidents de la province de Québec. Si une disposition du Concours ou des Règlements Officiels est considérée comme violant une loi, un règlement ou une ordonnance fédérale, provinciale ou locale, elle sera modifiée pour se conformer à cette loi et toutes les autres dispositions resteront en vigueur et auront plein effet. Si le Commanditaire est tenu par une loi, un règlement ou une ordonnance fédérale, provinciale ou locale applicable, ou par une action d'un organisme administratif de cesser d'offrir le Concours dans une juridiction quelconque, le Commanditaire se réserve le droit (i) de mettre fin au Concours dans cette juridiction dans son intégralité, et/ou (ii) d'annuler et de retirer de la participation au Concours toute inscription des participants résidant dans cette juridiction, sans pénalité et sans obligation envers tout participant au Concours. Le fait pour le Commanditaire de ne pas faire appliquer une disposition aux présents Règlements Officiels ne constitue pas une exonération de cette disposition.

9) Publicité: L'acceptation du prix constitue l'autorisation d'utiliser le nom, la voix et la ressemblance du gagnant et toutes ses caractéristiques d'identification (autres que le numéro de téléphone, l'adresse et l'adresse électronique), y compris, mais sans s'y limiter, la prise de photos et/ou de vidéos par le photographe/vidéographe du Commanditaire à des fins publicitaires, y compris, mais sans s'y limiter, la publication sur les réseaux sociaux, électroniques et imprimés, et de s'approprier tous les résultats qui en découlent, sans autre consentement, examen ou compensation, sauf si la loi l'interdit. Le gagnant s'engage à signer tous les documents supplémentaires demandés par le Commanditaire pour confirmer ou transmettre ces droits. Rien n'oblige le Commanditaire à faire usage de l'un des droits accordés par la présente.

10) Les Inscriptions seront la Propriété du Commanditaire ; Informations de Marketing: Toutes les inscriptions soumises deviennent la propriété du Commanditaire et aucun ne fera l'objet d'un accusé de réception ou ne sera renvoyé. Le Commanditaire recueille des renseignements personnels sur vous lorsque vous participez au Concours. Les renseignements recueillis sont soumis à la politique de confidentialité du Commanditaire, qui peut être consultée à l'adresse <https://nhancequebec.ca/politique-de-confidentialite/>. Le Commanditaire ou ses agents peuvent envoyer des mises à jour, des avis aux gagnants, du matériel promotionnel et de marketing, et d'autres informations similaires aux participants à l'adresse postale et/ou à l'adresse électronique fournies. Les participants peuvent choisir de ne pas recevoir de matériel promotionnel en suivant les instructions sur le site web de <https://nhancequebec.ca/concours-nhance-quebec> ou dans la correspondance reçue du Commanditaire. En participant au Concours, les participants acceptent par la présente la collecte et l'utilisation de leurs informations personnelles par le Commanditaire et reconnaissent avoir lu et accepté la politique de confidentialité du Commanditaire.

11) Disputes: *Pour les résidents du Québec :* Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Toutes les réclamations, tous les jugements et toutes les sentences arbitrales seront limités aux frais réels encourus, y compris les frais associés à la participation au présent Concours et ne comprendront jamais de dommages-intérêts indirects, accessoires ou punitifs, ni d'honoraires d'avocats ou d'experts, auxquels il est expressément renoncé. Certaines juridictions n'autorisent pas la limitation ou l'exclusion de responsabilité, de sorte que certaines des dispositions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

12) **Suspension/Annulation/Modification du Concours** : Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux lorsque requis, de mettre fin ou de suspendre le Concours ou de modifier les présents Règlements Officiels du Concours en tout temps et de quelque façon que ce soit, sans préavis, pour quelque raison que ce soit. Sans limiter ce qui précède, si pour une raison quelconque, le Concours ne peut se dérouler ou se terminer comme prévu initialement (par exemple, à la suite d'une altération ou d'une infection par un virus informatique), le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux lorsque requis, d'annuler le Concours.

13) **Liste des Gagnants**: Pour obtenir une liste des gagnants, envoyez une enveloppe commerciale n° 10, imprimée à la main et pré-adressée, avec un affranchissement de retour approprié, à « Gagnant- Concours » **Gagnez une métamorphose de votre cuisine** » de NHance Québec au 4388 rue St-Denis suite 200, Montréal, H2J 2L1. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 15 novembre 2021.

14) **Commanditaire**: Le Concours est commandité par NHance Québec.

L'INFORMATION SOMMAIRE DES CONSOMMATEURS : AUCUN ACHAT OU OBLIGATION NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. Le Concours se termine le 22 Octobre 2021 à 23h59m59s, QC. Toutes les participations doivent être complètes, y compris une adresse électronique valide, pour être admissibles. Les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité, qui n'habitent pas au Québec ou qui sont affiliées au Commanditaire ne peuvent pas participer ou gagner. Prix : Un (1) grand prix. Multiples rabais de 10% à la réservation de rénovations dans les délais spécifiés. Les conditions générales de service s'appliquent. Un gagnant sera sélectionné parmi toutes les participations admissibles. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Aucune substitution de prix ou échange contre de l'argent. Les taxes, les frais d'inspection et les frais de service supplémentaires, le cas échéant, sont à la charge du gagnant. Le gagnant devra signer un affidavit d'admissibilité, une exonération et une décharge. Nul là où il est interdit. Commandité par NHance Québec. Tous détails dans les Règlements Officiels.